

COMMUNE DE LAPERRIERE-SUR-SAONE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2013

Compte rendu de la précédente réunion : adopté

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2012.

Vote à l'unanimité du compte de gestion 2012, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012.

Vote à l'unanimité (Monsieur le Maire a quitté la salle du conseil au moment du vote) :

INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées : 123 980,29 €

Recettes réalisées : 107 540,97 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées : 220 025,70 €

Recettes réalisées : 401 866,63 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012.

Vote à l'unanimité.

Résultat reporté en fonctionnement : 165 401,61 €

Résultat reporté en investissement : 16 439,32 €

Affectation complémentaire en réserve : 16 439,32 €

SUBVENTIONS ALLOUEES A DIVERSES ASSOCIATIONS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide (sauf pour l'Association Laperriane, 8 voix pour et 1 abstention):

Considérant que les sommes du compte 6574 sont prévues au budget primitif 2013, elles seront détaillées de la manière suivante :

COMPTE 6574 : SUBVENTIONS 2013

ADMR ST JEAN DE LOSNE	150,00 €
ASSOCIATION LAPERRIANE	900,00 €
ASSOCIATION AUTOMNE MUSICAL EN VAL DE SAÔNE	100,00 €
SPA REFUGE DE JOUVENCE	90,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	500,00 €
C.F.A. LA NOUE	200,00 €

TAUX D'IMPOSITION 2013.

Vote à l'unanimité.

* Taxe d'habitation : 6,94 %

* Taxe foncière (bâti) 11,15 %

* Taxe foncière (non bâti) 26,76 %

BUDGET PRIMITIF 2013.

Vote à l'unanimité.

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 319 842,32 € (dont 200 600,00 de RAR)

Recettes : 319 842,32 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 221 177,00 €

Recettes : 367 119,61 €

AVENANT N°1 AU MARCHE PUBLIC - EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE – SARL CETRE MICHEL LOT 01 : TERRASSEMENTS – GROS-ŒUVRE.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code des marchés publics,

Vu, le marché conclu avec la SARL CETRE Michel, adjudicataire du lot 01 en application de la délibération du conseil municipal du 8 octobre 2012 relative à l'autorisation de signer le marché de l'opération « extension de la salle polyvalente »,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- **De conclure** l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée « extension de la salle polyvalente » :

Lot 01 : TERRASSEMENTS – GROS-ŒUVRE.

Attributaire : SARL CETRE Michel – Le Meix Verron – 21170 LAPERRIERE-SUR-SAÔNE.

Marché initial : Montant : 69 509 ,74 € HT

Avenant n°1 – montant : + 2 176,63 € HT

Nouveau montant du marché : 71 686,37 € HT – 85 736,90 € TTC

- D'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE SCOLARITE A LA COMMUNE D'AUXONNE.

La commune d'Auxonne établit des titres exécutoires de recettes correspondants aux frais de scolarité d'enfants domiciliés à Laperrière-sur-Saône et scolarisés à Auxonne.

En application de l'article L 212-8 du Code de l'Education, la commune de Laperrière-sur-Saône est tenue de rembourser lesdits frais à la commune d'Auxonne.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le remboursement de frais de scolarité d'enfants domiciliés à Laperrière-sur-Saône et scolarisés à Auxonne, et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : REPORT DE LA DATE D'EFFET DE LA REFORME.

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les

écoles maternelles et élémentaires,

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entrera en vigueur à la rentrée 2013.

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires au sein de l'école communale,
- De charger Monsieur le Maire d'en informer l'Inspecteur d'Académie de la Côte d'Or et le Président du Conseil Général de la Côte d'Or au titre du transport scolaire.

EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE SAÔNE A LA COMMUNE DE BRAZEY-EN-PLAINE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Rives de Saône à la Commune de Brazey-en-Plaine à compter du 1^{er} janvier 2014.

QUESTIONS DIVERSES :

- Achat par la commune d'un terrain. Le propriétaire ne s'est pas présenté chez le notaire au jour et à l'heure convenus pour la signature de l'acte.
- Création d'un compte d'exploitation pour la forêt communale.
- Projet d'un SIVOS : Suite à la réunion des Maires du RPI avec Madame la Sous-préfète, la notion de regroupement scolaire s'avère importante. Les 4 communes doivent travailler sur ce projet qui sera ensuite validé par chaque conseil municipal.
- Réunion le 11 avril prochain (lieu et ordre du jour non connus à ce jour) : Définition d'un SCOT (tous les maires de la CC Rives de Saône, du Mirebellois, d'Auxonne Val de Saône, du canton de Pontailler et de la Vingeanne sont conviés).

**Le Maire,
Jean-Luc SOLLER**

Destinataires : MM et Mmes les Conseillers Municipaux.